

TITRE EXECUTOIRE

COPIE DESTINEE AU DEBITEUR FORMANT AVIS DES SOMMES A PAYER

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le présent titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire par l'ordonnateur de la collectivité ou de l'établissement public désigné dans le présent acte conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D 1617.23, R.2342-4, R.3342-8-I et R.4341-4 du code général des collectivités territoriales.

COLLECTIVITE OU ETABLISSEMENT				SGC DE CHATEAURENARD		Expéditeur	
CC VALLEE DES BAUX ALPILLES 23 AVENUE DES JONCADES BASSES ZA LA MASSANE 13533 SAINT REMY DE PROVENCE CEDEX Téléphone : 04.90.54.54.20				AV DE LATTRE DE TASSIGNY			
REGIE EAU				13832 CHATEAURENARD CEDEX			
OBJET ET PIECES JUSTIFICATIVES				HECTARE		Destinataire	
SOLDE BRCHT CHEMIN DES GRENADIERES MOU SUITE DEVIS PC-2021-169 ACCEPTE				75 ZI LES DOMITIENNES			
FACTURE N°PC-2021-169 DU 16/03/2022				34741 VENDARGUES			
				COMPTABLE CHARGE DU RECOUVREMENT			
				SGC DE CHATEAURENARD AV DE LATTRE DE TASSIGNY 13832 CHATEAURENARD CEDEX Tél : 04.90.94.13.50 RIB : FR793000100147E139000000027 8h 30 - 12h			
				BIC : BDFEFRPPCCT			
Année d'origine	Emis ou rendu exécutoire le	Numéro de Bordereau	Numéro de Titre				
2022	25-04-2022	0000056	00000163				
IMPUTATION			MONTANT H.T	MONTANT T.V.A	MONTANT T.T.C		
			Détail à porter seulement par les organismes ou services assujettis à la TVA				
70	704	000	12,90	2,58	15,48		
SOMME DUE					15,48		
<i>Je vous prie de bien vouloir verser à ma caisse, à réception du présent titre exécutoire, la somme dont le montant figure dans la colonne "SOMME DUE" selon les indications données en dessous du présent acte.</i>							

MODALITES DE REGLEMENT

- Par chèque bancaire adressé au comptable chargé du recouvrement (Cadre B) à l'ordre du TRESOR PUBLIC.
Veuillez joindre le talon de paiement sans le coller ni l'agrafer.
- Par mandat ou virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement (cadre B) : veuillez inscrire très lisiblement dans le cadre correspondance les références portées sur le talon de paiement.
- En espèces (dans la limite de 300) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite).
-

RENSEIGNEMENTS ET RECLAMATIONS

Nos services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES
Téléphone : 04.90.54.54.20
9H-12H00 ET 13H30-16H30

REGIE EAU

Consultez le verso pour plus de renseignements.

VOIES DE RECOURS

Dans le délai de deux mois suivant la réception du présent acte, vous pouvez contester le bien-fondé de cette créance, en déposant un recours devant le tribunal administratif (Article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales).

Signataire: Hervé CHERUBINI
Président

Payable dès réception
Découper et joindre le talon ci-dessous.



NOM DU DEBITEUR	Exercice	Numéro du titre	Numéro bordereau	SOMME DUE (Euros)
HECTARE 75 ZI LES DOMITIENNES 34741 VENDARGUES CC VALLEE DES BAUX ALPILLES / REGIE EAU Code budget HELIOS : 240-12	2022	0000163	0000056	15,48

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT:

- **Renseignements :** Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné au recto du présent acte.

- **Réclamations :** Si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné au recto du présent acte.
Veuillez avoir l'obligeance d'informer également le comptable chargé du recouvrement de votre démarche en précisant les références du titre figurant au recto du présent acte.

- **Difficultés de paiement :** Si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous, muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement désigné au recto du présent acte.